

RCS : BAYONNE Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00701 Numéro SIREN : 753 294 990 Nom ou dénomination : AACG FICADEX AQUITAINE
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2020 sous le numéro de dépôt 2428



26 MAI 2020

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102018	et clos le	30092019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société AACG		5 RUE LORMAND	
SIRET	7 5 3 2 9 4 9 9 0 0 0 0 1 9	64100 Bayonne	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPR 5 RUE LORMAND 64100 BAYONNE			

B REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

C ACTIVITE

Activités exercées expertise comptable

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

D RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	894		

Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la cession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quinquies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐

Pôle de compétitivité, art. 44 undecies ☐

Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐

Assins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐

Zones franches urbaines - territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐

Autres dispositifs ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

E IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentant le l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

F CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Les recettes nettes soumises à la contribution à 50%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom

NIF

Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom

NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

l'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI ☒ NON ☐

Si oui, indication du logiciel utilisé

CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AACG RUE LORMAND 4100 BAYONNE Tél: +33533478222		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu
		15/01/2020	Bayonne
		Qualité et nom du signataire:	Aubert Serge
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions					e
autres que celles visées en (a),					f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
SDS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Provisions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise	Société AACG		Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	5 RUE LORMAND		64100 Bayonne
Numéro SIRET *	7 5 3 2 9 4 9 9 0 0 0 0 1 9		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 9 2 0 1 9	3 0 0 9 2 0 1 8
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISABLE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098		
Total général (I+II)		110	112		

PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET
		1	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	4 000	4 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	400	400
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134	10 234	9 570
	Résultat de l'exercice	136	760	664
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	15 395	14 634
	Provisions pour risques et charges	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		2 067
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	27	1 449
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 20 553)	172	78 316	63 166
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	78 344	66 682
Total général (I + II + III)		180	93 738	81 316

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le									
		3	0	9	2	0	1	9	3	0	0	9	2	0	1	8
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209			210							
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215			214							
			services *			217			218			81 860		71 129		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			6 000			8 200		
	Production immobilisée *							224								
	Subventions d'exploitation reçues								226							
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits							230							1	85
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232						87 861		79 413
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234								
	Variation de stock (marchandises) *							236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238							847	602
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240								
	Autres charges externes *				(dont crédit bail : mobilier - immobilier)			242							56 281	52 051
	Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243			244						935	827
	Rémunérations du personnel *							250							19 475	16 295
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252							8 795	7 514
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements *							254							534	814
	Dotations aux provisions							256								
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262								
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260											
	Total des charges d'exploitation (II)							264					86 867	78 103		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270						994	1 311	
	Produits financiers					(III)		280								
	Produits exceptionnels					(IV)		290								
	Charges financières					(V)		294							99	529
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300								0
dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348												
Impôts sur les bénéfices *					(VII)		306								134	118
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310								760	664
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2														
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318								
	Provisions non déductibles *							322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324								134
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248									
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)	249									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														997	
	Déductions	Entreprise nouvelle (44, sexies)		986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)		987		Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)		127		Zones de revitalisation rurales (44, quinquies)		138
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)			981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)		989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		990	
Divers dont ZFA (44, quaterdecies)			345		Investissements outre-mer		344		Créance due au report en arrière du déficit		346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 vicesdecies)		992	
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"						655										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352							894	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356									
Déficits	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :															360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS							370							894	372

ANNEXE DECLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société AACG

30/09/2019

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AACG

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	3 900	472		474		476	3 900		3 900		
Immobilisations financières		480	500	482		484		486	500		500		
TOTAL		490	4 400	492		494		496	4 400		4 400		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560	3 149	562	534	564		566	3 684		
TOTAL		570	3 149	572	534	574		576	3 684		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.											

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤				
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AACG

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	3 150	652		654		656	3 150
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	3 150	682		684		686	3 150

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	18 113
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 981
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AACG				Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2018		et clos le : 30/09/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence		024		160	
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 1 9

N° SIRET 7 5 3 2 9 4 9 9 0 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société AACG

ADRESSE (voie) 5 RUE LORMAND

CODE POSTAL 64100

VILLE Bayonne

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AUBERT Prénom(s) SERGE

Nom marital % de détention 51.00 Nb de parts ou actions 204

Naissance : Date 120549 N° Département 75 Commune PARIS Pays

Adresse : N° 4 Voie RUE DE RUSSIE

Code postal 64200 Commune BIARRITZ Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique Prénom(s) PATRICE

Nom marital CORBON % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 80

Naissance : Date 140465 N° Département 75 Commune PARISPARIS Pays

Adresse : N° Voie VILLA ADAR BAKARA

Code postal 64210 Commune BIDART Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 9

N° SIRET 7 5 3 2 9 4 9 9 0 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société AACG

ADRESSE (voie) 5 RUE LORMAND

CODE POSTAL 64100 VILLE Bayonne

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique PETROVA Prénom(s) NATALIA

Nom marital AUBERT % de détention 19.00 Nb de parts ou actions 76

Naissance : Date 150871 N° Département 99 Commune KLINE Pays

Adresse : N° 4 Voie RUE DE RUSSIE

Code postal 64200 Commune BIARRITZ Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique LEMORVAN Prénom(s) GERARD

Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 40

Naissance : Date 210760 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays

Adresse : N° 85 Voie CHEMIN DES XAVIERS

Code postal 13013 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		217	751	534	71.12
21830000	Matériel informatique	2 836	2 836		
21840000	Mobilier de bureau	1 065	1 065		
28180000	Amortissement mat de bureau	2 836	2 514	321	12.78
28184000	Amortissement mob de bureau	848	635	213	33.54
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		500	500		
27200000	Titres immobilisés	100	100		
27500000	Dépôts et cautionnement versés	400	400		
TOTAL I		717	1 251	534	42.70
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS EN COURS DE PRODUCTION		39 000	33 000	6 000	18.18
34100000	Etudes en cours	39 000	33 000	6 000	18.18
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		52 508	45 840	6 667	14.54
41100000	Clients	52 508	45 840	6 667	14.54
41600000	Clients douteux	3 150	3 150		
49100000	Prov. pour dépréc. - clients	3 150	3 150		
AUTRES CREANCES		1 484	571	913	159.95
40100000	Fournisseurs	1 149		1 149	
43100000	Sécurité sociale	118		118	
44551000	T.v.a. à décaisser	217	571	354	62.00
DISPONIBILITES		29	654	625	95.52
51200000	Banques société générale	29	654	625	95.52
TOTAL II		93 021	80 065	12 956	16.18
TOTAL GENERAL		93 738	81 316	12 422	15.28

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/09/2019 12	30/09/2018 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		4 000	4 000		
10100000 Capital		4 000	4 000		
RESERVE LEGALE		400	400		
10610000 Réserve légale		400	400		
REPORT A NOUVEAU		10 234	9 570	664	6.94
11000000 Report à nouveau créditeur		10 234	9 570	664	6.94
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		760	664	97	14.57
TOTAL I		15 395	14 634	760	5.20
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			2 067	2 067	100.00
16500000 emprunt court terme			2 067	2 067	100.00
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		27	1 449	1 422	98.13
40100000 Fournisseurs		27	1 449	1 422	98.13
AUTRES DETTES		78 316	63 166	15 150	23.98
42100000 Personnel - rémunérations dues		6 310	3 626	2 684	74.01
43100000 Sécurité sociale			358	358	100.00
43700000 Autres organismes sociaux		1 453	232	1 221	526.18
43860000 Taxe apprentissage		393	290	103	35.69
44400000 Etat - impôts sur les bénéfices		1 094	960	134	13.96
44566000 T.v.a. sur autres biens et ser		8 202	1	8 202	NS
44570000 Tva collectée		19 783	14 506	5 277	36.38
44571000 T.v.a. collectée			9 851	9 851	100.00
44571100 Tva collectée - 19.60%		5	5		
44580000 Tva à régulariser		19 220	9 369	9 851	105.14
44700000 Autres impôts, taxes et versem		1 241	491	750	152.67
44861000 formation continue		61		61	
45500000 Associés - c/c serge aubert		78	213	135	63.33
45510000 Associés c/c patrice corbon		20 475	20 475		
46710000 Ordre experts comptables bdx			2 789	2 789	100.00
TOTAL III		78 344	66 682	11 661	17.49
TOTAL GENERAL		93 738	81 316	12 422	15.28

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2019 12	30/09/2018 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	81 860	71 129	10 732	15.09
70600000 Prestations de services france	81 860	71 129	10 732	15.09
PRODUCTION STOCKEE	6 000	8 200	2 200	26.83
71300000 Variation des en cours	6 000	8 200	2 200	26.83
AUTRES PRODUITS	1	85	84	99.41
75800000 Produits de gestion courante	1		1	
79100000 Transferts de charges d'exploit		85	85	100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	87 861	79 413	8 447	10.64
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	847	602	246	40.81
60225000 Fournitures de bureau	847	602	246	40.81
AUTRES CHARGES EXTERNES	56 281	52 051	4 230	8.13
60610000 Edf	2 113	3 849	1 736	45.10
60630000 Fournitures petit équipement		655	655	100.00
61150000 Sous traitance paye	2 314	260	2 054	790.32
61320000 Locations immobilières	5 160	7 055	1 895	26.86
61350000 Locations mobilières	5 537	8 702	3 165	36.37
61560000 Maintenance	803	341	462	135.65
61600000 Primes d'assurances	1 738	1 071	667	62.29
61610000 Assurances - multirisques		332	332	100.00
61810000 Frais de documentation général	396		396	
62260000 Honoraires	900	595	305	51.26
62300000 Publicité, publications, relat	187	388	201	51.76
62500000 Déplacements, missions et réce		1 895	1 895	100.00
62510000 Voyages et déplacements	25 699	21 178	4 520	21.34
62600000 Frais postaux	550	342	208	60.68
62610000 Frais de téléphone	2 878	1 234	1 643	133.13
62620000 Frais internet	68	371	303	81.72
62700000 Services bancaires et assimilé	1 337	1 875	539	28.73
62800000 cotisations	2 931		2 931	
62810000 Cotisations oeca	3 672	1 908	1 764	92.45
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	935	827	108	13.02
63120000 Taxe d'apprentissage	27	72	44	62.13
63130000 Taxe de formation	86	111	25	22.58
63350000 Taxe d'apprentissage	72		72	
63510000 Impôts directs	750	645	105	16.28
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	19 475	16 295	3 180	19.52
64100000 Rémunérations du personnel	18 475	16 295	2 180	13.38
64140000 primes non imposables	1 000		1 000	
CHARGES SOCIALES	8 795	7 514	1 281	17.05
64510000 Cotisations à l'urssaf	5 548	4 892	656	13.40
64530000 Cotisations aux caisses de ret	1 482	1 537	55	3.58
64800000 Autres charges du personnel	1 765	1 084	681	62.78
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	534	814	280	34.37
68110000 Dotations aux amortissements	534	814	280	34.37

DETAIL LIASSE 2033-B

[illegible]

SAS AACG

Exercice du 01/10/18 au 30/09/2019

ANNEXE n° 1

Nom de l'entreprise : **Aubert Audit Consulting Group**

Activité : **Expertise comptable**

Adresse :

5 rue Lormand

64100 BAYONNE

Annexe des comptes annuels

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

1-Règles et méthodes comptables

2-Engagements financiers et autres éléments significatifs

3-Notes sur le bilan actif

4-Notes sur le bilan passif

5-Détail des produits et des charges

Total du bilan : 93 738 €

Résultat (bénéfice) : 760 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établies par les dirigeants de l'entreprise

1 - Règles et méthodes comptables :

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Les règles comptables :
 - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée prévue ;
Matériel et outillage : 25 %
Matériel informatique : 33 %
- Stocks : prix de revient
- Créances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

SAS AACG

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

ANNEXE n°2

2-Engagements financiers et autres éléments significatifs :

Engagements financiers

néant

Autres éléments significatifs :

Notons que suite aux mesures sur Covid19 à partir du 17 Mars 2020 que le cabinet a dû fermer ses bureaux à la clientèle et ce jusqu'à nouvel ordre

SAS AACG

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

ANNEXE n°3

3 - Notes sur le bilan actif :

3-1. Actif immobilisé

Tableaux cerfa des immobilisations (5) et des amortissements (6) ci-joints.

3-2. Provisions

Tableau cerfa des provisions (7) ci-joint.

4 - Notes sur le bilan passif :

4-1 capital social : 400 actions

Valeur nominale : 10 €

4-2 Etat des dettes

Dettes fiscales et sociales :	57 763
Comptes courants associés	20 553

5 - Détail des produits et charges :

5-1 charges :

Autres charges externes	56 281
Divers impôts	935
Rémunérations du personnel	19 475
Charges sociales	8 795
Dotation aux amortissements	534



AUBERT AUDIT CONSULTING GROUP

Serge AUBERT

Expert Comptable inscrit auprès de l'Ordre
des Experts Comptables de Bordeaux Aquitaine

Tél : +33 (0) 5 59 42 53 44

Mob : +33 (0) 6 85 40 33 96

Courriel : cab.aubert@wanadoo.fr

RAPPORT DE GESTION SAS AACG EXERCICE AU 30 SEPTEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les **documents** prévus par l'article 20 des statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'entreprise a eu un chiffre d'affaires dans le courant de cet exercice en hausse de 15,08 %

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société continue son action de prospection sur l'international dans des domaines de formation et d'expert sur des projets. Cependant la crise covid19 a ralenti l'activité depuis le 17 Mars 2020

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

- Le chiffre d'affaires hors tva. s'est élevé à 81 860 euros contre 71 129 euros sur l'exercice précédent;
 - La variation de stock s'élève à +6 000 euros contre + 8 200 euros sur l'exercice précédent ;
 - Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 56 281 euros contre 52 051 euros sur l'exercice précédent ;
 - Le résultat d'exploitation ressort à 994 euros contre un bénéfice de 1 311 euros sur l'exercice précédent ;
 - Le montant des traitements et salaires s'élève à 19 475 euros contre 16 295 euros sur l'exercice précédent;
 - Le montant des charges sociales s'élève à 8 795 euros contre 7 514 euros sur l'exercice précédent;
- Compte tenu des résultats ci-dessus, et d'un impôt sur les sociétés de 134 euros, le résultat net est de 760 euros contre un bénéfice de 664 euros sur l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2019, le montant du bilan est de 93 738 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DES RESULTATS

EXPERTISE COMPTABLE – AUDIT – GESTION – FORMATION ET CONSEIL EN ORGANISATION

AUBERT AUDIT CONSULTING GROUP – 5 rue Lormand – 64100 BAYONNE -

SAS au capital de 4 000 € – 753294990 RCS Bayonne – Identifiant TVA Intracommunautaire FR 31 753294990





AUBERT AUDIT CONSULTING GROUP

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 760 euros de la manière suivante :

- Au report à nouveau : 760 euros

Le report à nouveau après incorporation de ces résultats sera créditeur de 10 995 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

S'agissant du huitième exercice social, il n'y a jamais eu de distribution de dividendes

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Le Président

SERGE AUBERT



AUBERT AUDIT CONSULTING GROUP

Serge AUBERT

Expert Comptable inscrit auprès de l'Ordre
des Experts Comptables de Bordeaux Aquitaine

Tél : +33 (0) 5 59 42 53 44

Mob : +33 (0) 6 85 40 33 96

Courriel : cab.aubert@wanadoo.fr

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2020

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence- , approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 664 euros de la manière suivante :

- Au report à nouveau 760 euros

Ledit report à nouveau après incorporation des résultats deviendra créateur de la somme de 10 994 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il s'agit du huitième exercice social et qu'il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.



AUBERT AUDIT CONSULTING GROUP

Serge AUBERT

Expert Comptable inscrit auprès de l'Ordre
des Experts Comptables de Bordeaux Aquitaine

Tél : +33 (0) 5 59 42 53 44

Mob : +33 (0) 6 85 40 33 96

Courriel : cab.aubert@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2020

Le 15 MAI 2020, à 19 heures, les associés de la Société AACG se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au 5 rue LORMAND 64100 BAYONNE, sur convocation faite par le Président.
Chaque associé a été convoqué - par lettre recommandée ou avec avis de réception.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents - et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Serge AUBERT préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Madame Natalia PETROVA AUBERT, présente et acceptant, représentant tant par elle-même que comme mandataires le plus grand nombre de voix, est appelée comme scrutateur.

Monsieur Patrice CORBON est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 360 actions, soit plus du - cinquième du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés- et les récépissés postaux d'envoi recommandé ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

EXPERTISE COMPTABLE – AUDIT – GESTION – FORMATION ET CONSEIL EN ORGANISATION

AUBERT AUDIT CONSULTING GROUP – 5 rue Lormand – 64100 BAYONNE -

SAS au capital de 4 000 € – 753294990 RCS Bayonne – Identifiant TVA Intracommunautaire FR 31 753294990



AUBERT AUDIT CONSULTING GROUP

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et quitus au Président;
- Affectation du résultat;
- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 30 Septembre 2019;

Le Président donne lecture de son rapport- et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président- , approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est - adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 760 euros de la manière suivante :

- Au report à nouveau 760 euros

Ledit report à nouveau après incorporation des résultats deviendra créateur de la somme de 10 994 euros.

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du huitième exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

PC

EXPERTISE COMPTABLE – AUDIT – GESTION – FORMATION ET CONSEIL EN ORGANISATION

AUBERT AUDIT CONSULTING GROUP – 5 rue Lormand – 64100 BAYONNE -

SAS au capital de 4 000 € – 753294990 RCS Bayonne – Identifiant TVA Intracommunautaire FR 31 753294990

N.B.



AUBERT AUDIT CONSULTING GROUP

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Serge AUBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Aubert', written over a horizontal line.

Le Secrétaire
Patrice CORBON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Corbon', written over a horizontal line.

Les Scrutateurs
Natalia PETROVA AUBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Petrova Aubert', written over a horizontal line.



AUBERT AUDIT CONSULTING GROUP

Serge AUBERT

Expert Comptable inscrit auprès de l'Ordre
des Experts Comptables de Bordeaux Aquitaine

Tél : +33 (0) 5 33 47 82 22

Mob : +33 (0) 6 85 40 33 96

Courriel : cab.aubert@wanadoo.fr

Bayonne, le 25 Mai 2020

Greffe du Tribunal de Commerce de Bayonne
BP 18180
64181 BAYONNE

RCS BAYONNE 753 294 990

Objet : dépôt des comptes annuels au 30 Septembre 2019

26 MAI 2020

Messieurs,

Par la présente, je viens vous remettre les documents suivants :

- Rapport de gestion à l'assemblée générale
- Texte des projets de résolution
- Procès verbal de l'assemblée générale du 15 Mai 2020
- Bilan 2018-2019 de la SAS AACG
- Annexes
- Chèque de 45,80 euros pour les frais de dépôt

Dans l'attente de votre accusé de réception, je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées

Serge AUBERT